

Renouvellement du conseil de développement de Plaine Commune

Le Conseil de développement de Plaine Commune c'est quoi ?

Une assemblée consultative de 80 citoyens (autant que de conseillers de territoire), bénévoles et volontaires, qui se réunissent et travaillent collectivement afin d'émettre des avis sur des grandes politiques publiques (ex : emploi, logement, propriété), des documents de planification (ex : Plan local d'urbanisme, Plan local de déplacement, Plan climat air énergie) et de grands projets (ex : JOP 2024, Grand Paris) à l'échelle de Plaine Commune. Créé en 2005, pour répondre à l'obligation faite par la loi sur l'aménagement du territoire de juin 1999, le conseil de développement de Plaine Commune a depuis produit une cinquantaine d'avis en 15 ans. Présentées aux élus, ces contributions sont là pour aider ces derniers dans leurs choix et leurs décisions. Travaillant en autonomie, le Conseil de développement est doté d'un budget (montant annuel : 26 500 €) par la collectivité, qui met aussi à sa disposition une ingénierie.

Le Conseil de développement c'est qui ?

Comme le reste de la société le Conseil de développement de Plaine Commune a vu ses travaux, par essence collaboratifs, très perturbés par la crise sanitaire depuis plus d'un an maintenant.

Conséquence également des municipales de juin 2020, qui ont vu l'élection de certains membres, le Conseil de développement ne compte que 66 membres (sur les 80 prévus au règlement) en ce printemps 2021. Composé aux trois quarts d'actifs et à parité de femmes et d'hommes, le conseil de développement est divisé en grandes familles d'acteurs participant à la vie collective des villes, issus du monde économique, du monde du travail, des services publics locaux, ainsi que de personnalités qualifiées (1).

Si beaucoup des membres du conseil habitent le territoire de Plaine Commune, il ne s'agit pas d'une condition nécessaire. On peut seulement y travailler ou y être fortement impliqué.

Par ailleurs la composition du conseil essaie, dans la mesure du possible, de respecter les équilibres démographiques entre les villes du territoire.

(1) Les différentes typologies de collèges ont vocation à évoluer

Le Conseil de développement c'est comment ?

Pour participer aux travaux du Conseil de développement, il faut avoir un peu de temps. Être membre, c'est prendre part à quatre ou cinq assemblées plénières par an, et participer à des groupes de travail thématiques, dans une ambiance conviviale. Le Conseil de développement a donc besoin de citoyens investis dans la vie collective du territoire. Pas besoin d'être expert pour autant. Le Conseil de développement est un lieu d'information et de formation, justement fait pour étayer un point de vue sur des questions très diverses. Les membres peuvent aussi se faire le relais des préoccupations des riverains et usagers du territoire.

Etre membre du Conseil de développement, c'est auditionner des experts pour se forger un avis. C'est aussi travailler à un consensus constructif, dans le respect d'une éthique de la discussion. C'est enfin formaliser sa pensée en vue de la partager et la rendre public.

Le Conseil de développement ça va devenir quoi ?

Si le conseil de développement a beaucoup œuvré ces 15 dernières années, des évolutions dans sa pratique apparaissent nécessaires afin de pérenniser son action. En novembre 2020, le conseil de développement a été saisi par Mathieu Hanotin président de Plaine Commune en vue de rendre un avis sur l'avenir de l'instance et plus largement de la démocratie participative (Texte de la saisine à disposition si besoin). Afin de produire une contribution à l'horizon de l'automne, les membres du conseil de développement ont entamé une réflexion et démarré un cycle d'auditions (voir agenda ci-dessous). La structure devrait être amenée à évoluer sensiblement dans sa forme comme dans son action à l'horizon 2022. D'autant plus que l'heure du renouvellement de ses membres a sonné, comme c'est le cas tous les trois ans. Entre juillet et décembre 2021, le conseil de développement va ainsi consacrer une grande partie de son énergie à susciter des vocations afin de compter le plus de postulants possible, avec les profils les plus divers possibles.

Comment faire acte de candidature ?

Si vous êtes prêts à vous engager pour une durée de trois ans et à faire œuvre d'intelligence commune pour le bien de la collectivité, alors candidatez de juillet à décembre 2021. Pour devenir membre du Conseil de développement de Plaine Commune, il suffit d'être habitant ou usager du territoire et ne pas être élu local.

Pour déposer sa candidature, rien de plus simple. Il suffit de remplir une fiche papier ou un formulaire en ligne sur le site du conseil de développement de Plaine Commune (<https://conseildedeveloppement.plainecommune.fr/>) ou sur <https://plainecommune.fr/>. Un entretien préalable est ensuite organisé avec un membre actuel du conseil de développement. La candidature est ensuite validée en assemblée plénière.

Agenda

Pour un article le plus vivant possible sur le conseil de développement, nous pouvons vous accueillir sur nos deux prochains temps-forts. Merci de prévenir de votre présence une semaine avant.

Mercredi 16 juin à 19h, salle du conseil de Plaine Commune : assemblée plénière élargie (aux membres associés) dans le cadre de la réponse à la saisine sur l'avenir du conseil de développement et de la démocratie participative, avec les auditions d'Hervé Chevreau (maire d'Epina-sur-Seine), de Patrick Braouezec (ancien président de Plaine Commune), d'Alexandre Frémiot (directeur général des services de Plaine Commune) et Séverine Rommé (directrice générale d'Est ensemble).

Jeudi 23 septembre à 19h, date sous réserve, salle du conseil de Plaine Commune : assemblée plénière élargie (aux membres associés) dans le cadre de la réponse à la saisine sur l'avenir du conseil de développement et de la démocratie participative, avec les auditions d'Ilaria Casillo, chercheuse (Géographe) et vice-présidente de la commission nationale du débat public et Alain Faure, politiste et chercheur, directeur de recherche au CNRS au sein du laboratoire Pacte de l'université de Grenoble.



Sans oublier...

Début juillet à mi-août : campagne d'affichage renouvellement du Conseil de développement dans l'espace public en priorité dans les villes de Villetaneuse, La Courneuve et Aubervilliers.

Novembre : rendu de la saisine du conseil de développement sur son avenir.

Janvier 2022 : délibération du Conseil de territoire sur la démocratie participative

Mars 2022 : Installation du nouveau conseil de développement

Contacts

Pour tout renseignement sur le conseil de développement de Plaine Commune merci de contacter : Yann Lalande, chargé de mission démocratie locale : yann.lalande@plainecommune.fr ou 01 55 93 57 52/ 06 21 97 70 74

Elisabete Velardi, assistante du conseil de développement : elisabete.velardi@plainecommune.fr ou 01 55 93 49 38 | 06 82 61 32 22

Nous pouvons aussi évidemment vous mettre en contact avec les actuels co-présidents, Martine Tiercelin (habitante de Saint-Denis) et Laurent Haddad (habitant d'Aubervilliers) ou tout autre membre du conseil de développement, ainsi qu'avec Nabila Akkouche, conseillère territoriale déléguée à la démocratie locale et à la participation et également conseillère municipale de Stains.

